

## COMMUNE D'ERDRE-EN-ANJOU

DCM 2024/105

OBJET : ENFANCE – TARIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, au 1 Rue de l'Etang à Erdre-en-Anjou, sous la présidence de Madame la Maire, Yamina RIOU.

NOM - Prénom		Présents (quorum : 17)	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Mandataire / Remarques
RIOU Yamina	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
PETITEAU Marie-Luce	1	1				
ROINARD Laurent	1	1				
PASSELANDE Françoise	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
LEPRON Diana	1			1		
DROCHON Sébastien	1	1				
CHALAIN Karine	1	1				
HAMON André	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
BESNIER Joël	1	1				
BERTHELOT Christian	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
CHUDEAU Valérie	1				1	
AUGEREAU Tony	1	1				
AUFRERE Magali	1				1	
MARTINEAU Frédéric	1				1	
JOUBERT Sébastien	1	1				
POIRRIER Nathalie	1		1			Karine CHALAIN
BUCHER Anthony	1	1				
BROUQUIER Adeline	1				1	
DURET Ségolène	1	1				
BOUÉ Marie-Josèphe	1	1				
BELLANGER Clarisse	1		1			Marie-Josèphe BOUÉ
NICAULT Jean-Baptiste	1				1	
PERDRIX Stéphanie	1	1				
PETIT Vincent	1	1				
CHAVENEAU Catherine	1	1				
GALET Angélique	1	1				
PIAT Jérôme	1	1				
EVEZARD Frédéric	1		1			Sébastien DROCHON
CHABIRAND Patricia	1			1		
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	
<b>Nombre de votants</b>		<b>26</b>				

Accusé de réception en préfecture  
049-200059582-20240701-DCM\_2024\_105-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

**OBJET : ENFANCE – Tarification des restaurants scolaires et des accueils périscolaires**

Madame Françoise PASSELANDE, adjointe à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, expose ;

Il est proposé d'augmenter les tarifs de restauration scolaire ainsi que l'accueil périscolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cette augmentation a été calculée selon les critères suivants :

- Augmentation de la masse salariale ;
- Augmentation du coût des produits ;
- Augmentations du cout des activités mais également des transports.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **De valider l'augmentation de tous les tarifs de restauration scolaire ainsi que des accueils périscolaires à hauteur de 3% à compter de la rentrée septembre 2024 tels que suit :**

- **Tarifs restaurant scolaire :**

COMMUNES D'ERDRE EN ANJOU	Quotient Familial 1	Quotient Familial 2	Quotient Familial 3	ALSH		Enfant avec PAI
				Repas alsh enfant	Repas ALSH adultes	Tarif unique
RS de Brain sur Longuenée	3,80 €	4,04 €	4,07 €			2,06 €
RS de Gené	3,22 €	3,46 €	3,49 €			
RS de La Poueze	4,15 €	4,39 €	4,42 €	2,27 €	4,94 €	
RS de Vern d'Anjou	4,53 €	4,77 €	4,80 €	2,52 €	4,94 €	

- **Tarifs accueil périscolaire :**

COMMUNE D'ERDRE EN ANJOU	Quotient Familial inférieur à 724	Quotient Familial de 724 à 1504	Quotient Familial supérieur à 1504
APS de Brain sur Longuenée	0,50 €	0,54 €	0,59 €
APS de Gené	0,48 €	0,52 €	0,57 €
APS de Vern d'Anjou	0,55 €	0,57 €	0,62 €

- **D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Erdre-En-Anjou, le 9 juillet 2024,  
Madame la Maire, Yamina RIOU



Monsieur le secrétaire de séance,  
Jérôme PIAT,

Accusé de réception en préfecture  
049-200059582-20240701-DCM\_2024\_105-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024